



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400062-20260928-D202629-DE

Liberté – Egalité – Fraternité

2026-29

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Décision modificative du budget – Charges de personnel

L'an deux mille vingt-six

Le : vingt huit septembre à 18 heures 45

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

Date de la convocation : le 21 septembre 2026

PRÉSENTS : VIDAL Dominique, MAS Claude, DECOR Mary, GLEIZES Julien, MAS FRAISSE Maryline, CARRERE Nathan, BOSMA Conny, ROUBI Abdelaziz, FOUGA Mylène, GLEYE Antoine, MAS Claire.

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame le Maire expose :

- dans le cadre du dossier RPI Aigne-La Caunette-Minerve-Vélieux, il convient de régulariser les arriérés des charges à répartir entre les communes pour la prise en compte de l'Atsem et des services de restauration et de garderie afférents aux exercices scolaires 2023-2024/2024-2025/2025/2026.

- Dans le cadre du remplacement de l'agent technique communal, en congés maladie du 26/04/2026 au 23/08/2026, la commune a fait appel à un remplaçant, ce qui a pour conséquence une augmentation de la masse salariale prévue pour 2026, dans le chapitre 012.

- Ainsi, il convient de procéder à une décision modificative du budget pour prendre en compte ces deux éléments, selon les modalités suivantes :

- Dépenses fonctionnement : chapitre 011 compte 615231 : - 23 000,00€

- Dépenses de fonctionnement : chapitre 12 compte 6211 : + 23 000,00€

- Dépenses fonctionnement : chapitre 011 compte 615231 : - 9 300,00€
- Dépenses de fonctionnement : chapitre 12 compte 6211 : + 9 300,00€

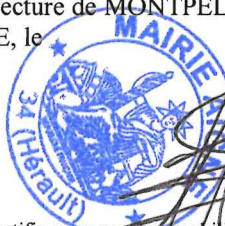
- Dépenses fonctionnement : chapitre 011 compte 615231 : - 1 600,00€
- Dépenses de fonctionnement : chapitre 12 compte 6211 : + 1 600,00€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces dispositions et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.